

Mairie de Lafrançaise

(Tarn et Garonne)

Délibération n° 8

*Objet : Subvention
OGEC Ecole St Marie*

Date de convocation :

4 juillet 2023

Date d'affichage :

4 juillet 2023

*Nombre de Conseillers
en exercice :*

23

Nombre de présents :

19

Nombre de votants :

20

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LAFRANCAISE (TARN ET GARONNE)

L'an deux mille vingt trois
Le 11 juillet à 18 heures 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Lafrançaise, sous la présidence de Monsieur Thierry DELBREIL, Maire.

Etaient présents :

Messieurs et Mesdames : Thierry DELBREIL, Jean-Pierre ANGLAS, Anne ARRESTIER, Alain BELLICCHI, Joseph BOU-ZEID, Joël COMBALBERT, Brigitte DELCASSE, Alain MALMON, Sonia PARRIEL, Véronique PATERNE, Marie-Laurence PRAISSAC, Gérard ROCHE, Franck SEGONNE, Pierrick THOMAS, Jean-Pierre VALETTE, Colette VERDOUX.

Pouvoir :

Mme Pauline SEILHAN a donné procuration à Mme Brigitte DELCASSE
Mme Marie-Laurence PUJOL a donné procuration à Mme Colette VERDOUX

Absents : Mme Flavie TAVERA, Mme Anne BENAICHE, Mme Monique LASVENES, M. Patrick SOULHAC, M. Christophe VIALA.

Secrétaire de Séance : Mme Marie-Laurence PRAISSAC

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'école Sainte-Marie sollicite une subvention dans le cadre d'une classe transplantée de tous les élèves du primaire allant de la Grande Section au CM2 qui s'est déroulée du 5 juin 2023 au 7 juin 2023 à Toulouse.

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée du projet pédagogique transmis par l'école Sainte Marie.

Monsieur le Maire propose d'attribuer une subvention de 1 000 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- DECIDE d'attribuer à l'école Sainte-Marie (OGEC) une subvention de 1 000 € dans le cadre d'une classe transplantée de tous les élèves du primaire allant de la Grande Section au CM2 qui s'est déroulée du 5 juin 2023 au 7 juin 2023 à Toulouse.
- DIT que les crédits seront inscrits au budget primitif 2023, article 6574.

- ADOPTÉE -



Le Maire,

Thierry DELBREIL